



Plainte pour harcèlement et risque?

Par **pasca974**, le **20/03/2009** à **10:30**

Bonjour,

J'estime être harcelé moralement par mon cadre.

Cependant avant d'entamer toute démarche officielle j'aimerais savoir si :

-au cas où le harcèlement moral ne serait pas reconnu, mon cadre pourra-t-il se retourner contre moi?

-qu'est-ce que je risque?

-je ne peux pas me permettre d'être déplacé dans un autre service: si je préviens ma direction de cette situation peut-elle m'obliger à changer de poste, soit disant pour me protéger?

Je vous remercie

Par **Visiteur**, le **20/03/2009** à **13:12**

bonjour

difficile de vous conseiller ne connaissant pas votre histoire....

le mieux pour vous serait peut être de vous rapprocher d'un syndicat qui sera plus susceptible de vous aiguiller....

Par **frog**, le **20/03/2009** à **15:03**

[citation]-je ne peux pas me permettre d'être déplacé dans un autre service: si je préviens ma

direction de cette situation peut-elle m'obliger à changer de poste, soit disant pour me protéger?[/citation]

La justice met du temps à agir (et certains diront que son efficacité est toute relative). Si vous avez assez de billes et de preuves pour monter au créneau, faites le. Si c'est la parole du cadre contre la votre, évitez de vous exposer inutilement à des représailles déguisées.

Un changement de service dans ce cas est effectivement probable...